

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE  
T/PET.4/160  
5 novembre 1958  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU CHEF ASANJI NGONGBANH CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS  
ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de  
tutelle)

Village de Chomba;  
Zone de Ngemba  
Bamenda, Cameroun méridional

Le 11 août 1958

Monsieur le Premier Ministre,  
Cameroun méridional

Monsieur le Premier Ministre,

Différend en matière de terres entre Chomba et Bali,  
Ref. Nigerian Gazette No 37, Vol. 40; page 588,  
6-8 (8 juin 1953).

Je soussigné, chef des Bamechom (Chomba), je suis profondément affligé par la  
faute de l'Autorité administrante britannique qui, me dit-on, protège les intérêts  
des citoyens dans tous les domaines, conformément aux principes démocratiques.

Après l'incident survenu entre les Bali et les Widikum en 1952, l'Autorité  
administrante a envoyé un géomètre pour enquêter sur la superficie du territoire qui  
est en possession de mon peuple et mettre ainsi fin aux disputes fréquentes qui  
opposent les Bali Nyonga et les Chomba au sujet des rectifications de frontières  
indispensables pour faire face à l'accroissement de notre population.

Malheureusement, à la suite de cette enquête, notre domaine a été réduit, ce qui  
a provoqué une famine, puis la mort de nombreux Chomba, alors que les Bali, qui  
ont vu leurs terres s'accroître de ce que nous avons perdu, s'engraissent et vivent  
dans une plus grande abondance.

Des experts ont été envoyés spécialement pour examiner et étudier le territoire actuel des Chomba. Ils ont conclu que notre sol est accidenté, rocheux, sablonneux, argileux et calcaire par endroits, et qu'il est, dans l'ensemble, très peu fertile. La seule parcelle fertile est celle que les Bali réclament maintenant comme étant la leur; c'est pour l'obtenir qu'ils ont assigné les Chomba en justice.

La carte présentée au tribunal par les géomètres officiels du gouvernement n'a pas été acceptée sous prétexte qu'elle n'est pas exacte. Il est surprenant que l'on n'accepte pas une carte établie par un géomètre-expert du gouvernement. Un simple coup d'oeil sur le Plan No Bam C.15, qui correspond à une superficie de 2.250 acres, vous convaincra certainement qu'il s'agit d'une carte officielle de la région en question. Seul un homme doué d'une puissance surnaturelle nous convaincra que ce plan n'est pas exact bien qu'il soit approuvé par un géomètre du gouvernement et destiné à l'Administration.

En plusieurs occasions, les Bali, avec l'appui de certains fonctionnaires, ont inhumainement maltraité mon peuple. J'ai sous les yeux la copie d'une lettre amicale adressée par un de ces fonctionnaires au Fon de Bali et les poussant, lui et son peuple, à entreprendre une action en justice contre les Chomba. Cette lettre d'un ton tout personnel n'est pas digne d'un fonctionnaire appelé à apaiser deux parties en désaccord. Je me permets de vous rappeler, Monsieur le Ministre, le document No CR.6791/195-57. Cette année encore, mon peuple et moi avons un nouveau procès avec eux.

Nous sommes complètement enfermés, tout comme des porcs dans une porcherie, et nous vous demandons humblement de nous libérer de cette servitude. Veuillez vous référer à la Nigeria Gazette No 37, Vol. 40, paragraphes 7 et 8 et vous verrez non seulement que rien de ceci n'a été fait, mais encore qu'une partie plus grande de nos terres nous est enlevée par les Bali à l'instigation de quelques fonctionnaires. La circulaire No 1419/125 du Bamenda District Office n'a donné aucun terrain aux Chomba; au contraire une partie leur a été enlevée au profit des Songwa.

Selon la Nigeria Gazette No 37, Vol. 40, page 580, à partir de la 7ème ligne du dernier paragraphe; les Chomba (Bamechom) et les Bali ont cultivé la terre en commun; nous affirmons que c'est tout à fait exact et que lorsque les Bali, qui sont des étrangers, sont venus sur nos terres, nous y étions déjà installés.

Nul ne peut dire ce qui s'est vraiment passé à cette époque car il n'y a eu et il n'y a aujourd'hui aucune trace écrite. Tout ce qu'on peut dire est pure conjecture. S'il y a eu des délimitations temporaires entre nous et les Bali, il s'agissait de délimitations entre familles. Mais maintenant que les Bali se considèrent indépendants de la tribu des Widikum dont nous faisons partie, il est nécessaire d'établir des frontières entre les tribus. Vous conviendrez donc avec nous que les accusations de violation de propriété ne sont pas fondées.

En priant le Premier Ministre du Cameroun méridional, l'Autorité administrante et l'Organisation des Nations Unies d'examiner soigneusement les actes inhumains perpétrés par les Balis contre le peuple des Bamechom qu'ils ont trouvé sur la terre en litige, et d'épargner aux Bamechom un grand nombre de morts imputables à la terre improductive sur laquelle un peuple qui fut longtemps leur ami les a forcés à vivre,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre dévoué serviteur,

Chef Asanji Ngongbanh H.R.T.I (empreinte du pouce)

et

Ses Conseillers R.T.I.

1. Njui (empreinte du pouce)
2. Achu Angu (empreinte du pouce)
3. Tabifor (empreinte du pouce)
4. Sobong (empreinte du pouce)
5. Tumasang Mula (signé) Tumasang Mula
6. Muma (empreinte du pouce)

Copies adressées à :

1. M. le Haut-Commissaire du Cameroun
2. M. le Commissaire spécial pour le Cameroun sous administration britannique
3. Organisation des Nations Unies
4. M. l'Administrateur de District principal, Bamenda.

-----